

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 2-251-1917 rapportant les dispositions de l'arrêté du 12 février 1916 en ce qui concerne les Lapiocas.

n° 2-251-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 mai 1917

Numéro JO
n° 251 du 30/09/1917

Date du numéro
30 septembre 1917

VISAS

Le ministre des colonies Vu le décret du 11 janvier 1916 portant prohibitions de sortie

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 1916 portant dérogation aux prohibitions de sortie

Vu l'arrêté du ministre des finances, en date de 21 avril 1917.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. Sont rapportées les dispositions de l'arrêté sus visé du 12 février 1916, en ce qui concerne les tapiocas.

MAGINOT.